

CONTACTS UTILES



POUR APPELER LES SECOURS

15

SAMU

17

POLICE
GENDARMERIE

18

POMPIERS

112

TOUTES
URGENCES

SIDA INFO SERVICE

0 800 840 800

24 H/24-7J/7



Mai 2022

4P_AIST22_Conduite à tenir en cas d'exposition au sang- crédit photo freepik



CONSEIL

HORS MILIEU DE SOIN

Prévenir le risque d'accident d'EXPOSITION AU SANG (AES)



Qu'est ce qu'un AES ?

Un accident d'exposition au sang se définit par un contact avec du sang ou un liquide contenant du sang :

- Lors d'une **piqûre** avec une aiguille souillée.
- Lors d'une **coupure** avec un objet contaminé.
- Lors d'une **projection** sur une peau lésée (plaie, brûlure...) ou sur une muqueuse (oculaire, nasale...).

Principaux lieux de travail à risques

- Collecte et tri de déchets
- Parties communes des immeubles, cours, parkings, espaces verts, campings...
- Tatoueurs
- Transports en commun, gares
- Hôtels, bars, cafés, restaurants



NOS CENTRES TÉL 02 96 74 72 74
PLÉRIN | LOUDÉAC | LANNION | GUINGAMP | DINAN

www.aist22.fr

Pour connaître les dernières actualités,
faire vos demandes de visites, consultez notre site internet.



REGLE N° 1

UTILISER DU MATÉRIEL ADAPTÉ ET SÉCURISÉ

- ✓ **Ne jamais prendre une aiguille ou une seringue à mains nues**, n'y toucher que si cela fait partie des tâches définies par son employeur.
- ✓ Si on doit les ramasser, porter des gants épais et utiliser une pince.
- ✓ Jeter les aiguilles dans des conteneurs adaptés de type DASRI (vérifier au préalable que l'on a un conteneur).



DANS TOUS LES CAS,

- ✓ Porter des gants,
- ✓ Éclairer les zones de travail,
- ✓ Utiliser des outils (pinces, balais...),
- ✓ Remplir les sacs au 2/3 et les porter par le lien de fermeture
- ✓ Ne jamais vider ou tasser à la main le contenu d'une poubelle.



Une poubelle est à risque, une aiguille peut s'y cacher !

REGLE N° 2

INFORMER ET FORMER LES PROFESSIONNELS

- Si vos tâches sont susceptibles d'être à risque d'AES : parlez-en à votre Médecin du Travail. La vaccination vis-à-vis du virus de l'hépatite B pourra vous être conseillée.
- Ayez à disposition « un kit d'urgence AES » contenant :
 - antiseptique, sérum physiologique, compresses, sparadrap,
 - un sac (pour récupérer les déchets du matériel ayant servi à la désinfection),
 - le formulaire Cerfa 'Déclaration d'accident du travail ou de trajet' n° 14463*03.



CONDUITE A TENIR EN CAS D'AES

C'est une urgence ! N'attendez pas !

Contactez les urgences ou votre médecin traitant **sans délai** pour :

- Une prescription des bilans sanguins nécessaires
- L'établissement du **certificat médical initial**

Assurez-vous que votre employeur a informé le Service de Prévention en Santé au Travail.